

---

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI AURA LIEU LE **JEUDI 11 SEPTEMBRE 2003** À 19 h  
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

---

- 17 h 30      **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**  
**SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES**  
*Objet de la réunion : questions de personnel et à des litiges*
- 19 h          **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

**(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'assistance doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475. Appareils de télécommunications pour les malentendants (TTY) (705) 688-3919. On peut consulter l'ordre du jour au site Internet de la Ville à l'adresse suivante [www.city.greatersudbury.on.ca](http://www.city.greatersudbury.on.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

## AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

## DÉLÉGATIONS

4. Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 3 septembre 2003 au sujet de la présentation intitulé *Community Restoration Activities in the City of Greater Sudbury* (activités de remise en état communautaire dans la Ville du Grand Sudbury).  
**{PRÉSENTATION À L'AIDE D'UN RÉTROPROJECTEUR}** **1 - 2**

Cet exposé a été présenté lors de la Conférence sur l'exploitation minière et l'environnement le 26 mai 2003 par Bill Lautenbach, directeur des Services de planification.

## QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjointe au maire, Petryna rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

## QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS 2003-09-10

À cette étape de la réunion, l'Adjointe au maire, Courtemanche, Président du Comité des priorités saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS**

### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-9 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

## PROCÈS-VERBAUX

- C-1 Rapport n° 56, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal daté du 12 août 2003.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)**

**M1 - M38**

## **PROCÈS-VERBAUX (suite)**

- C-2 Rapport n° 21, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification, daté du 12 août 2003.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)** **M39 - M59**
- C-3 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 14 août 2003.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M60**
- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 2 septembre 2003.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M61**
- C-5 Rapport no 3, procès-verbal de la réunion du Comité d'appel sur les normes des propriétés.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M62 - M63**

## **SOUSSIONS**

- C-6 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 septembre 2003, au sujet du contrat 2003-44, sur les services de collecte des déchets, zone 1.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **3 - 4**

## **RAPPORTS DE GESTION COURANTS**

- C-7 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 3 septembre 2003, accompagné de pièces jointes, au sujet d'un partenariat afin de créer un champ de sport.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **5 - 8**
- C-8 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 29 août 2003, au sujet d'une prolongation du permis de vente de boissons alcoolisées et d'une exemption du règlement sur le bruit - filiale 224 de la Légion royale canadienne.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **9 - 10**
- C-9 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 3 septembre 2003, au sujet de Cinéfest - The Sudbury Film Festival Inc. - permis de circonstance.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **11 - 12**

## **SONDAGE TÉLÉPHONIQUE**

**{AUCUNE}**

## RÈGLEMENTS

- 2003-211A      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2003
- 2003-212R      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER QUE CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN FONT PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE
- (Ce règlement est présenté au Conseil de temps à autre. Il stipule que toutes les petites sections de route qui ont été achetées ou acquises par d'autres moyens par la Ville pour servir de routes sont déclarées formellement des routes. Un certain nombre d'élargissements, de transferts de lotissement, de triangles de visibilité, etc., sont inclus.)
- 2003-213      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UNE POLITIQUE SUR LE FINANCEMENT DE BAUX FINANCIERS
- Réunion sur les priorités tenue le 10 septembre 2003.
- 2003-214      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À ACTION SUDBURY POUR LA PRESTATION D'UNE FORMATION SMART SERVE AUX BÉNÉVOLES COMMUNAUTAIRES
- Résolution du Conseil no 2003-359.
- (Ce règlement autorise une subvention de 1 000 \$ à Action Sudbury pour la prestation d'une formation Smart Serve aux bénévoles communautaires comme le Conseil l'a approuvée lors de sa réunion en août.)
- 2003-215      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A AFIN DE NOMMER DES AGENTS RESPONSABLES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement nomme les directeurs généraux comme administrateurs en chef par intérim en l'absence de l'administrateur en chef.)
- 2003-216A      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE RÈGLEMENTS AUX FINS D'APPLICATION DES SECTIONS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET SUR LE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET DU RÈGLEMENT 2003-30T SUR LES ITINÉRAIRES DES POMPIERS
- (Ce règlement actualise la liste d'agents municipaux d'exécution de règlements.)

## **RÈGLEMENTS (suite)**

- 2003-217Z      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL  
DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « Résidentiel établi spécial » afin de permettre que le bâtiment actuel sur ce terrain serve à l'entreposage et à des fins accessoires connexes. Ce règlement reconnaît aussi la signalisation et le stationnement sur le terrain. - Rick Welton / Agent : Rolly Dupuis, 97, rue St. George, Sudbury.)
- 2003-218Z      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL  
DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET  
L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- (Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Ce règlement permet une maison mobile comme deuxième logement (« pavillon-jardin ») sur ce terrain pendant une période maximale de dix ans. (Chantal et Luc Fournier, 5310, chemin Deschene, Hanmer)
- 2003-219Z      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL  
DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « R1.D18, résidentiel individuel » pour permettre la création un lot résidentiel individuel.- Kauppi Construction / Dalron Construction Limited, chemin Black Lake, Lively)
- 2003-220P      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 227 DU PLAN OFFICIEL  
POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- (Cette modification est une modification du Plan officiel propre à un terrain particulier afin de permettre la création d'un lot résidentiel, d'au moins un acre de superficie, sur le terrain en question qui est situé dans la Réserve agricole du Plan officiel pour la zone de planification de Sudbury. Pour ce faire, cette modification exempte la propriété en question de la condition suivante de la section 8.18 f. v) du Plan officiel :
1. Seul le propriétaire inscrit de la parcelle à la date de l'adoption du Plan officiel (le 14 mars 1978) a droit à une disjonction de terrain.  
- Kevin et Nathalie Bertrand, 900, promenade Gravel, Hanmer.)

## **RÈGLEMENTS (suite)**

- 2003-221A      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
AUTORISER UN ACCORD DE CONSULTATION AVEC DENNIS  
CONSULTANTS POUR L'ÉTUDE DE BASE SUR  
L'INFRASTRUCTURE
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- 2003-222A      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
AUTORISER UN ACCORD DE CONSULTATION AVEC EARTH  
TECH (CANADA) INC. POUR L'ÉTUDE DE BASE SUR  
L'INFRASTRUCTURE SUR LES EAUX DE RUISSELLEMENT
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- 2003-223F      3    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
AUTORISER UNE SUBVENTION AU CONSEIL SCOLAIRE  
CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO POUR LA CONSTRUCTION  
DE TERRAINS DE SOCCER
- Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des  
loisirs daté du 3 septembre 2003 5 - 8
- 2003-224      2    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
AUTORISER LA VENTE DES PARTIES 1 ET 2 DU PLAN 53R-  
15101, AZILDA À PIERRE VACHON
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- 2003-225      2    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
AUTORISER LA VENTE DES PARTIES 9 ET 10 DU PLAN 53R-  
15101, AZILDA À SYLVIO VACHON
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003
- 2003-226      2    UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
AUTORISER LA VENTE DU 190, RUE CHURCH, GARSON À  
WENDY BAPTISTE
- Réunion du Comité de planification tenue le 9 septembre 2003

## **CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT**

**{AUCUNE}**

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES**

**{AUCUNE}**

### **RAPPORTS DES GESTIONNAIRES**

**{AUCUNE}**

### **MOTIONS**

**{AUCUNE}**

### **ADDENDA**

### **PÉTITIONS CIVIQUES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTIONS**

### **SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION  
APRÈS 22 h.}***

**2003-09-05**

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**